

Commune de REVENTIN-VAUGRIS
(Isère)

N°	Objet	Date
147	Arrêté réglementant la circulation sur la RN7 située en agglomération lieu-dit « Le Grand Chemin »	27/10/2025

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R.411-8 et R.411-25,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-4,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,

Vu le décret du 13 Décembre 1952 modifié, portant inscription de la Route Nationale 7 dans la nomenclature des routes classées à grande circulation,

Vu la demande en date du 14 octobre 2025 présentées par l'Entreprise AXIANS – LES ECHETS, chargée de réaliser des travaux de tirage de câble fibre dans trois chambres Télécom situées sur le Grand Chemin,

Vu l'avis favorable de la DIRCE en date du 20 octobre 2025,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Pendant l'exécution des travaux, la circulation de tous les véhicules s'effectuera dans les conditions suivantes :

Prescription 1 : chambres 1 et 2 situées à proximité du giratoire du Grand Chemin

- La circulation est gérée par alternat manuel
- Le dépassement est interdit.

Prescription 2 : chambres 3 située en face du 534 le Grand Chemin

- La circulation est gérée par alternat manuel
- Le dépassement est interdit.

ARTICLE 2

Les dispositions du présent arrêté s'appliqueront la nuit de **22h00 à 6h00 du 3 novembre au 14 novembre, hors week-end.**

ARTICLE 3

La signalisation appropriée et réglementaire est mise en place par l'Entreprise sous sa responsabilité et conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- l'Entreprise,
- Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Centre Est,
- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 27 octobre 2025

Mme la Maire,
Edith RUCHON

P/ Pour le Maire Emplène
L'Adjoint Délégué.

